

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 12 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 6 décembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*,
M. Bernard DESBIOLLES *procuration*, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 23 Absents : 5

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 14 DEC. 2023

OBJET : SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

SUPPRESSIONS ET CREATIONS DE POSTES

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du 8 mars 2021 relatif aux Lignes Directrices de Gestion qui fixent notamment les conditions liées aux avancements de grade.

Monsieur le Président expose que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il informe les membres du Conseil Communautaire qu'il y a nécessité de transformer des postes afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents dans le cadre des avancements de grade.

FILIERE TECHNIQUE :

- La suppression de 5 postes d'Agent de maitrise territorial à temps non-complet et la création de 5 postes d'Agents de maitrise territorial principal à temps non-complet, relevant de la catégorie C, à compter du 25/12/2023
- La suppression d'un poste d'Agent de maitrise territorial à temps complet et la création d'un poste d'Agent de maitrise territorial principal à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 25/12/2023
- La suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet et la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe, à temps complet, relevant de la catégorie C, à compter du 25/12/2023

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur ces suppressions et créations de postes.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** les créations et suppressions de postes définies ci-dessus
- ➔ **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents y afférents

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le :

14 DEC. 2023